



CAHIER DES CHARGES DU PROGRAMME «LE PING CONTRE ALZHEIMER»

Le partenariat entre la Fédération Française de Tennis de Table et France Alzheimer a été signé en novembre 2019. Il a pour objectif la mise en place et le développement d'un programme national favorisant l'accès à la pratique du tennis de table pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Cette action s'intègre pleinement dans le dispositif Ping-Santé déjà proposé depuis plusieurs années à la FTTT.

Recensé par le Médicosport-santé, le tennis de table est une pratique sportive reconnue pour son impact sur l'amélioration des fonctions cognitives (analyse de situation, prise de décision, orientation spatio-temporelle) ainsi que le bien-être psychique. Alliant motricité et coordination, il permet aux patients souffrant d'affections de longue durée de pratiquer une activité physique douce et d'échanger des moments de sociabilité.

Ce partenariat a vocation à se construire sur le territoire national par des alliances locales entre des structures France Alzheimer et des clubs de tennis de table affiliés à la FTTT.

Les pré-requis pour les structures souhaitant s'engager dans le programme :

Les clubs FTTT :

- 1/ Co-signer la convention FTTT/France Alzheimer.
- 2/ Identifier clairement un ou plusieurs groupes et créneaux horaires adaptés à l'activité (groupes «loisirs», vétérans (à partir de 40 ans)). Ce groupe ne sera pas seulement constitué de personnes atteintes par la pathologie.
- 3/ Avoir un encadrant référent titulaire d'une formation qualifiante en sport-santé « sur ordonnance » (ou s'engageant dans la formation).
- 4/ Avoir un animateur (bénévole ou professionnel) lors de chaque séance.
- 5/ Prévoir un contenu pédagogique adapté en respectant les recommandations établies par la FTTT et France Alzheimer.
- 6/ Assurer le suivi des participants au programme, établir des bilans.

Les structures France Alzheimer :

- 1/ Co-signer la convention FTTT/France Alzheimer.
- 2/ Avoir au moins un représentant de la structure (bénévole ou professionnel) présent à chaque séance et participant activement à la mise en place et au fonctionnement de l'activité.
- 3/ Prévoir un contenu pédagogique adapté en respectant les recommandations établies par la FTTT et France Alzheimer.
- 4/ Assurer le suivi des participants au programme, établir des bilans.

Pour rappel, l'ensemble des participants au programme devront également prendre une licence FTTT.

CONTACTS :

FTTT : Justine BOUZAT - justine.bouzat@fftt.email

France Alzheimer : Benoît DURAND - b.durand@francealzheimer.org